

REGLEMENT JEU LABORATOIRE GALLIA, ENSEMBLE DECOUVRONS LE MONDE SUR LE CIRCUIT GRANDES ET MOYENNES SURFACES

ARTICLE 1 :

La société Blédina, société par actions simplifiée au capital de 20.388.945 €, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Villefranche - Tarare sous le numéro B 301 371 922, dont le siège social est situé : 383 rue Philippe Héron – BP 432-69654 Villefranche-sur-Saône Cedex - France, (la « Société Organisatrice ») organise un jeu gratuit sans obligation d'achat, sous forme d'instant gagnant puis tirage au sort, intitulé « LABORATOIRE GALLIA, Ensemble découvrons le monde » (ci-après le « Jeu »).

Le Jeu se déroulera du 20/02/2014 au 30/04/2014 inclus.

ARTICLE 2 :

Ce Jeu est réservé à toute personne physique majeure, ayant au minimum un enfant âgé de 0 à 3 ans, résidant en France métropolitaine, Corse comprise, à l'exclusion des membres du personnel des sociétés ayant participé directement ou indirectement à l'organisation et ou à la réalisation du Jeu et de leurs familles.

ARTICLE 3 :

Ce Jeu est annoncé aux consommateurs par le biais de supports de communication (prospectus, PLV, affiche, sites et bannières internet, presse, télé) tiendra lieu dans les GRANDES ET MOYENNES SURFACES en France métropolitaine et relayé sur le site www.ensembledecouvronslemonde.com.

ARTICLE 4 :

Les dotations pour les gagnants du Jeu sont les suivantes :

- **Pour les instants gagnants** : 70 trousse de voyage bébé Confort d'une valeur unitaire de 20€ TTC
Descriptif de la trousse essentiel de toilette 'Ondes positives':
 - 1 thermomètre de bain Tortue
 - 1 paire de ciseaux et sa base
 - 1 coupe-ongles ergonomique et sa base
 - 1 brosse aux poils doux avec miroir intégré
 - 1 peigne aux dents arrondies
 - 2 compartiments et rangements malins
- **Pour le tirage au sort** : 1 séjour de rêve Voyageurs du monde pour 2 adultes et 2 enfants (dont l'un au moins est âgé de moins de 3 ans) d'une valeur unitaire moyenne de 3500€ TTC sur une sélection de destinations en France et à l'étranger.
- **Descriptif du séjour**
 - Chèques cadeaux d'une valeur de 3500€ TTC offert
 - Bénéficiaire : une famille avec 2 adultes et 2 enfants dont 1 enfant âgé de moins de 3 ans.
 - Période de validité (dates de séjour) : 12 mois à compter de la date de réception du gain
 - Sur base décrite ci-dessus : valeur moyenne 3500 € TTC / voyage

○

Réservation dans les agences voyageurs du monde, sur le site Internet www.voyageursdumonde.fr ou par téléphone au 01 42 86 16 00

Le voyage n'est pas cumulable, reportable, remboursable en cas de non consommation.

Par ailleurs, il est d'ores et déjà convenu que l'ensemble des Conditions Générales de Vente figurant dans les catalogues des marques du Groupe Voyageurs du monde Parcs, et sur le site internet www.voyageursdumonde.fr en bas de la home page en cliquant sur le lien « conditions », sont applicables aux séjours réservés par les bénéficiaires.

ARTICLE 5 :

Pour jouer, le participant doit:

1. se connecter sur le site www.ensembledecouvronslemonde.com. ou flasher le QR Code figurant sur les supports publicitaires présents dans les magasins participants au Jeu et qui permet d'être redirigé sur le site précédemment nommé.
2. Remplir le formulaire de participation (mentions obligatoires : Nom et prénom du parent, prénom de l'enfant de moins de 3 ans, date de naissance de l'enfant, e-mail).
3. Seront déclarés gagnants, les participants dont la connexion (correspondant au moment où le participant clique sur le bouton de l'instant gagnant) tombe dans l'un des 70 instants gagnants prédéterminés aléatoirement et dont la liste est déposée chez Maître Florence Hugué Joannou, Huissier de Justice, 164, avenue Charles de Gaulle, 92200 NEUILLY SUR SEINE.

Les instants gagnants sont dits "ouverts" : ils ne se clôturent que par la connexion d'un participant.

Il ne sera attribué qu'un seul lot par instant gagnant

Le gagnant recevra un courrier électronique dans les 2 semaines suivant sa participation, lui confirmant qu'il a gagné et précisant la nature du lot attribué. Le participant aura alors 3 semaines pour confirmer par retour de mail à la société organisatrice ses noms, prénoms, adresse postale afin de recevoir la dotation. Si un gagnant ne se manifeste pas dans les trois (3) semaines suivant l'envoi de ce courrier électronique en y répondant et en confirmant ses coordonnées, il sera considéré comme ayant renoncé à son lot. Aucun suppléant ne sera contacté.

4. Après avoir joué aux instants gagnants, l'ensemble des participants (gagnants et perdants), auront la possibilité de participer à un tirage au sort afin de tenter de gagner 1 séjour Voyageurs du Monde.

Le tirage au sort sera réalisé 1 mois après la fin du jeu par Maître Florence Huguet Joannou, Huissier de Justice, 164, avenue Charles de Gaulle, 92200 NEUILLY SUR SEINE.

Il sera réalisé parmi les participants correctement inscrits au plus tard le 30/04/14 (minuit).

Tout formulaire incomplet ou inexact ne sera pas pris en compte.

Le gagnant sera contacté par e-mail par la Société Organisatrice dans un délai de deux semaines à compter de la date du tirage au sort à l'adresse email inscrite dans le Formulaire. Le gagnant aura ensuite 3 semaines à compter de la date de réception du mail pour confirmer ses noms, prénoms et adresse postale par retour de mail à la société organisatrice.

Si un gagnant ne se manifeste pas dans les trois (3) semaines suivant l'envoi de ce courrier électronique en y répondant et en confirmant ses coordonnées, il sera considéré comme ayant renoncé à son lot. Aucun suppléant ne sera contacté.

ARTICLE 6 :

Les dotations seront adressées, par voie postale à l'adresse postale indiquée par le gagnant en retour de mail, dans un délai de 4 à 6 semaines à compter de la date d'envoi du courrier électronique confirmant au joueur qu'il a gagné.

ARTICLE 7 :

La Société Organisatrice ne saurait être tenue pour responsable des retards ou problèmes postaux pouvant intervenir pendant la durée du Jeu.

ARTICLE 8 :

Les dotations ne sont ni échangeables ni négociables auprès de la Société Organisatrice et ne pourront faire l'objet d'aucune contrepartie financière.

De même, les dotations ne pourront donner lieu à aucune contestation d'aucune sorte de la part des gagnants.

Enfin, les dotations ne sont pas cessibles et ne pourront donc être transmises à des tiers.

ARTICLE 9 :

Le remboursement des frais de connexion Internet nécessaires à la participation au Jeu sur la base d'un montant forfaitaire de 0,36 € TTC (correspondant à 3 mn de connexion), peut être obtenu sur simple demande écrite envoyée sous pli suffisamment affranchi à l'adresse suivante :

LABORATOIRE GALLIA, ENSEMBLE DECOUVRONS LE MONDE - Marketing Gallia - 383 rue Philippe héron 69654 Villefranche sur Saône

Les demandes de remboursement doivent contenir :

- 1/ le nom, prénom, et adresse postale complète des participants
- 2/ les dates et heures de connexion
- 3/ une copie de la facture du fournisseur d'accès faisant apparaître la connexion
- 4/ un RIB (Relevé d'identité bancaire) ou un RIP (Relevé d'identité postale).

La demande de remboursement doit être adressée avant le 31/12/14 suivant la réception de la facture du fournisseur d'accès (cachet de la Poste et date de la facture faisant foi).

Les frais d'affranchissement relatifs à cette demande sont remboursés sur la base du tarif lent 20g en vigueur.

Il ne sera accepté qu'un seul remboursement par foyer (même nom, même adresse postale).

Les remboursements des frais de participation via Internet s'entendent pour les participants qui accèdent au site www.laboratoire-gallia.com à partir d'un modem ou au moyen d'une ligne téléphonique.

Tout autre accès Internet au Jeu (câble, ADSL, liaison spécialisée...) ne peut faire l'objet d'aucun remboursement puisque l'abonnement est contracté par l'internaute pour son usage de l'Internet en général et que le fait d'accéder au site pour participer au Jeu n'occasionne aucun frais supplémentaire, s'agissant de forfaits.

Toutes les demandes de remboursement illisibles ou incomplètes, ne correspondant pas aux descriptifs ci-dessus, insuffisamment affranchies ou envoyées hors délai (date de facture et cachet de la poste faisant foi) ne pourront être traitées.

ARTICLE 10 :

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées à la Société Organisatrice pour la gestion de l'opération.

Conformément à la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978, chaque participant dispose d'un droit d'accès, de rectification ou de radiation des informations le concernant en écrivant à l'adresse du Jeu : « LABORATOIRE GALLIA, ENSEMBLE DECOUVRONS LE MONDE - Marketing Gallia - 383 rue Philippe héron 69654 Villefranche sur Saône ».

ARTICLE 11 :

Les participants autorisent toutes vérifications concernant leur identité, leur âge et leur domicile. Toutes indications d'identité ou adresses fausses entraînent l'annulation immédiate de leur participation et pourra entraîner des poursuites pénales pour celui qui les aura fournies.

Nulle personne ne peut jouer à la place d'une autre sauf à être poursuivie.

ARTICLE 12:

La Société Organisatrice ne saurait encourir une quelconque responsabilité si, en cas de force majeure ou d'évènements indépendants de sa volonté et si les circonstances l'exigent, elle était amenée à annuler le Jeu, à l'écourter, le proroger, le reporter ou à en modifier les conditions, sa responsabilité ne pouvant être engagée de ce fait. La Société Organisatrice se réserve également la possibilité de suspendre le Jeu si elle estime qu'elle n'est plus en mesure d'assurer la sécurité des informations personnelles des participants.

ARTICLE 13 :

En cas de force majeure ou d'évènements indépendants de sa volonté et si les circonstances l'exigent, la Société Organisatrice se réserve le droit de remplacer le lot gagné par un lot de valeur équivalente et de caractéristiques proches.

ARTICLE 14 :

Tout litige ou tous les cas non prévus par le présent règlement complet seront tranchés par la Société Organisatrice dont les décisions seront sans appel.

Toute contestation ou réclamation relative à ce Jeu devra être formulée par écrit et adressée à « LABORATOIRE GALLIA, ENSEMBLE DECOUVRONS LE MONDE - Marketing Gallia - 383 rue Philippe héron 69654 Villefranche sur Saône» et ne pourra être prise en considération au-delà d'un délai d'un mois à compter de la clôture du Jeu.

ARTICLE 15 :

La responsabilité de la Société Organisatrice est strictement limitée à la délivrance des lots effectivement et valablement gagnés.

La participation implique notamment la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limites de l'Internet et notamment l'absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels ou des piratages, ou les risques de contamination par d'éventuels virus présents sur le réseau.

La Société Organisatrice décline toute responsabilité en cas de mauvaise utilisation ou d'incident liés à l'utilisation de l'ordinateur, de l'accès à Internet, de la ligne téléphonique, de toute autre connexion technique ou de l'envoi des formulaires à une adresse erronée ou incomplète.

La Société Organisatrice n'est pas responsable des conséquences d'éventuels retards, pertes, vols ou avaries des courriers postaux ou électroniques qui ne lui sont pas imputables.

La Société Organisatrice ne pourra être tenue responsable de l'utilisation frauduleuse d'adresses pour l'attribution de lot d'un participant.

La Société Organisatrice pourra annuler ou suspendre tout ou partie du Jeu s'il apparaît que des fraudes sont intervenues sous quelque forme que ce soit ou que le participant n'a pas respecté le règlement, la Société Organisatrice se réservant le cas échéant le droit d'engager toute poursuite judiciaire qu'elle jugera utile.

La Société Organisatrice se réserve le droit d'écourter, de proroger, de reporter, de modifier ou d'annuler ce Jeu si les circonstances l'exigent. La Société Organisatrice en informera les Participants par tous moyens. En tout état de cause, sa responsabilité ne saurait être engagée à ce titre.

La Société Organisatrice décline toute responsabilité en cas d'incident qui pourrait survenir à l'occasion de la jouissance des dotations gagnées.

ARTICLE 16 :

La participation à ce Jeu implique l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement déposé chez Maître Florence Huguet Joannou, Huissier de Justice, 164, avenue Charles de Gaulle, 92200 NEUILLY SUR SEINE

Le présent règlement sera adressé à titre gratuit à toute personne qui en fera la demande par écrit accompagnée de ses coordonnées complètes jusqu'au 31/05/2014 au plus tard à l'adresse du Jeu, « LABORATOIRE GALLIA, ENSEMBLE DECOUVRONS LE MONDE - Marketing Gallia - 383 rue Philippe héron 69654 Villefranche sur Saône ».

Toutes les demandes incomplètes, illisibles, insuffisamment affranchies ou envoyées hors délai ne seront pas prises en compte.

Si les circonstances l'exigent, le règlement peut être modifié sous la forme d'un avenant par la Société Organisatrice. L'avenant sera déposé chez l'huissier mentionné ci-dessus, dépositaire du règlement avant sa publication.

ARTICLE 17 :

Le présent règlement est soumis au droit français.

EXTRAIT DE REGLEMENT JEU LABORATOIRE GALLIA, ENSEMBLE DECOUVRONS LE MONDE

EXTRAIT DE REGLEMENT

Jeu gratuit sans obligation d'achat, sous forme d'instant gagnant puis tirage au sort, valable en France métropolitaine (Corse comprise) **du 20/02/2014 au 30/04/2014** minuit dans les grandes et moyennes surfaces participantes et réservé aux personnes physiques majeures ayant un enfant âgé de moins de 3 ans . Pour jouer, se connecter sur le site www.ensembledecouvronslemonde.com ou flasher le QR Code figurant sur les supports publicitaires présents les grandes et moyennes surfaces participantes, remplir le formulaire de participation puis cliquer sur « Lancer l'instant gagnant ». Après avoir joué aux instants gagnants, possibilité de participer à un tirage au sort en cliquant sur « Participer au tirage au sort ». A gagner par instant gagnant : 70 trousse de voyage bébé Confort d'une valeur unitaire de 20€ TTC puis par tirage au sort 1 séjour de rêve Voyageurs du Monde pour 2 adultes et 2 enfants âgé respectivement de – 6 ans et – 2 ans d'une valeur moyenne unitaire de 3500 € TTC. Offre valable pendant 12 mois dès réception du gain. Règlement complet déposé chez Maître Florence Huguet Joannou (Huissier de Justice, 164 avenue Charles de Gaulle, 92200 NEUILLY SUR SEINE), disponible gratuitement sur simple demande écrite (remboursement du timbre au tarif lent en vigueur – base 20g sur simple demande jointe dans la limite d'une demande par foyer – même nom et adresse postale), faite au plus tard le 31/05/2014 (cachet de la poste faisant foi) à l'adresse du jeu : «Laboratoire GALLIA, Ensemble découvrons le monde – ABU Gallia - 383 rue Philippe héron 69654 Villefranche sur Saône ». Remboursement des frais de connexion Internet nécessaires à la participation au jeu (hors abonnement internet) sur la base d'un montant forfaitaire de 0,36 € TTC (correspondant à 3 mn de connexion) sur simple demande écrite faite au plus tard **le 31/12/2014** (cachet de la poste faisant foi) à l'adresse du jeu, accompagnée d'un relevé d'identité bancaire (IBAN-BIC), de la copie de la facture du fournisseur d'accès faisant apparaître la connexion, et d'un papier libre indiquant nom, prénom, et adresse postale complète du participant ainsi que les date et heure de connexion. Une seule demande de remboursement par foyer (même nom et adresse postale). Les données sont destinées à Blédina et seront utilisées uniquement pour la gestion du jeu. Conformément à la loi informatique et Libertés du 06/01/1978, les participants disposent d'un droit d'accès, de rectification, de retrait et d'opposition à l'utilisation à des fins de prospection commerciale des données les concernant en écrivant à l'adresse du jeu. **Modalités complètes sur le site www.laboratoire-gallia.com.** Blédina, SAS, RCS Villefranche – Tarare 301 374 922.